

Algues bleu-vert

ACTIVITÉS NAUTIQUES INTERDITES SUR LA RIVIÈRE YAMASKA À PROXIMITÉ DU CENTRE NAUTIQUE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 6 juillet 2017 – La Ville de Saint-Hyacinthe annonce la mise en vigueur d'un avis interdisant les activités nautiques sur la rivière Yamaska, du barrage Penman's jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Damase, en raison de la présence d'algues bleu-vert (cyanobactéries).

Dans ce secteur, pour des raisons de santé, les autorités municipales invitent la population à éviter les contacts directs avec l'eau de la rivière Yamaska. Les activités nautiques suivantes sont donc à proscrire :

- ski nautique / planche nautique / wakesurf
- canot / rabaska
- kayak
- pédalo

Le centre nautique cessera ses activités dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre. Les professionnels en sécurité nautique de la Corporation Aquatique Maskoutaine seront sur place afin d'aviser et de sensibiliser les plaisanciers des risques.

De plus, la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à la fermeture de la descente publique de bateaux située au centre nautique (avenue de l'École et rue Girouard Ouest) ainsi qu'à l'installation d'une signalisation appropriée.

L'eau distribuée par le réseau d'aqueduc demeure potable à la consommation. Par ailleurs, la Ville de Saint-Hyacinthe demande à la population maskoutaine de limiter sa consommation d'eau potable pour les activités liées à l'arrosage extérieur et au nettoyage des véhicules routiers.

La Ville de Saint-Hyacinthe publiera un autre communiqué lors de la levée de cet avis. Pour information, consultez le www.ville.st-hyacinthe.qc.ca.

Pour plus de renseignements sur les algues bleu-vert, composez le 1 877 644.4545 ou visitez le [Portail santé mieux-être](http://Portail.santé.mieux-être) du Gouvernement du Québec.

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304

